

Programme de Microfinancements du Fonds pour l'Environnement Mondial  
PMF FEM/PNUD Maroc

**Programme COMDEKS - Phase 4 : Développement Communautaire et Gestion des Connaissances pour l'Initiative Satoyama - Dans le cadre du Fonds Japonais pour la Biodiversité**

**Initiative Proactive de Soutien Stratégique au Programme COMDEKS au Maroc  
Appel à propositions**

Cet appel à projet est lancé afin d'identifier une organisation qui apportera un soutien stratégique à l'implémentation du programme COMDEKS au Maroc. En s'alignant sur les lignes directrices de cet appel à propositions, les organisations qualifiées sont invitées à développer et à mettre en œuvre une initiative proactive de soutien stratégique aux paysages terrestres et marins de production socio-écologique « SEPLS ». Cette initiative a pour objectif principal d'appuyer la mise en œuvre stratégique du programme COMDEKS, de soutenir le développement des capacités locales (et nationales), et d'accompagner les projets locaux « SEPLS » ainsi que le travail sur la gestion des connaissances associées à ces activités.

Il est prévu que l'initiative proactive de soutien stratégique aux « SEPLS » dure jusqu'à 36 mois et ait un budget maximal de 75,000 dollars américains. Les propositions seront examinées et approuvées au niveau global par le siège du programme de Microfinancements du FEM et au niveau national par le Comité de Pilotage du programme en consultation avec le Groupe de Conseil Technique (GCT).

**Date de Diffusion :** 04 mars – 03 avril 2024, 18h00

**Montant de la subvention :** 75,000 USD maximum

**Durée d'exécution :** 36 mois maximum

## I. Contexte

**1. Le programme de Microfinancements du Fonds pour l'Environnement Mondial :** Mis en œuvre par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et exécuté par le Bureau des Nations Unies pour les Services d'Appui aux Projets (UNOPS), le Programme de Microfinancements (PMF) du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) fournit aux organisations non gouvernementales et aux organisations communautaires de base (ONG/OCB) dans les pays en développement des subventions pour leur permettre de relever les défis environnementaux mondiaux, tout en répondant aux besoins locaux de développement durable. Depuis sa création en 1992, le PMF FEM a soutenu plus de 20 000 projets communautaires dans les domaines de la conservation de la biodiversité, d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques, de la prévention de la dégradation des sols, de la protection des eaux internationales et de la réduction de l'impact des produits chimiques.

Créé en 2000, le PMF FEM Maroc a soutenu 228 projets communautaires pour contribuer de manière effective à la création de bénéfices environnementaux globaux et à la préservation de l'environnement mondial, tout en améliorant les moyens de subsistance des populations vulnérables. S'appuyant sur ses interventions réussies dans plus de 133 pays, le programme de Microfinancements vise, durant sa 7<sup>ème</sup> phase opérationnelle (OP7), à « promouvoir et soutenir des initiatives novatrices, inclusives et évolutives, et à encourager des partenariats multipartites au niveau local pour aborder les problèmes environnementaux mondiaux dans les paysages terrestres et marins prioritaires ».

Un élément clé de la mise en œuvre du PMF est l'adoption de l'approche paysages terrestres et marins au sein du pays. Cette approche permet de mieux orienter l'octroi de subventions, de promouvoir une programmation stratégique et de regrouper les petits projets de subventions dans le but d'atteindre un plus grand impact et de favoriser les synergies et les opportunités de mise à l'échelle. Dans le contexte du Maroc, plusieurs paysages dans lesquels des projets communautaires sont soutenus ont été identifiés. Le PMF s'est concentré sur le soutien et la coordination d'actions concrètes au niveau local en fournissant un financement à petite échelle pour des projets communautaires locaux au sein des paysages prioritaires suivants :

- Phase opérationnelle 6 : sélection d'un paysage élargi, le Haut Atlas Marocain, et de trois paysages spécifiques au sein de celui-ci : la Réserve de Biosphère Arganeraie, le Parc National du Toubkal et ses zones limitrophes, ainsi que la Réserve de Biosphère des Oasis.
- Phase opérationnelle 7 : trois paysages retenus, la Réserve de Biosphère de l'Arganeraie, le Parc National d'Al Hoceima et la Réserve de Biosphère de la Cédraie de l'Atlas.

Ces paysages ont été sélectionnés sur la base d'une méthodologie impliquant un cadrage national et des évaluations de la situation de référence à l'échelle des paysages.

**2. Le Programme de Développement Communautaire et de Gestion des Connaissances pour l'Initiative Satoyama.** Le Programme de Développement Communautaire et de Gestion des Connaissances pour l'Initiative Satoyama (COMDEKS) a été lancé en 2011 en tant que programme phare de l'Initiative Satoyama. Cette initiative s'inscrit dans un effort mondial visant à promouvoir l'utilisation durable des ressources naturelles dans les paysages terrestres et marins en collaboration avec les communautés locales.

Depuis 2011, les phases 1 à 3 de l'Initiative COMDEKS ont été financées par le Fonds Japonais pour la Biodiversité (JBF) à la Convention sur la Diversité Biologique (CDB). L'initiative a été mise en œuvre par le Programme de Microfinancements du PNUD, en partenariat avec le Ministère de l'Environnement du Japon (MOEJ), le Secrétariat de la CDB (SCBD) et l'Institut des Nations Unies pour l'Étude Avancée du Développement Durable (UNU-IAS).

Le programme a mis en œuvre plus de 400 projets dans une variété de paysages terrestres et marins dans 20 pays à travers le monde. Il a soutenu des actions communautaires innovantes pour la conservation de la biodiversité, la promotion des services écosystémiques, la gestion des agroécosystèmes et le renforcement des systèmes de gouvernance au niveau des paysages terrestres et marins. La Phase 3 du COMDEKS s'est par ailleurs concentrée sur la promotion de la durabilité et de l'expansion de l'approche de conservation des paysages terrestres et marins de production socio-écologiques (SEPLS), y compris les efforts pour promouvoir la durabilité institutionnelle et financière de ces paysages et écosystèmes.

La Phase 4 du programme vise à apporter une contribution précieuse à la mise en œuvre du Cadre Mondial de la Biodiversité Kunming-Montréal, notamment en ce qui concerne l'objectif 3 sur les objectifs "30 par 30" visant à étendre la conservation de la biodiversité dans 30% des paysages et écosystèmes marins à l'échelle mondiale, l'objectif 2 sur la restauration d'au moins 30% des terres dégradées, et l'objectif 10 sur l'utilisation durable de la biodiversité dans l'agriculture, la foresterie et d'autres secteurs de production.

Le programme contribuera également à la mise en œuvre de l'utilisation durable des ressources biologiques dans les paysages terrestres et marins de production socio-écologique dans divers pays dans le cadre de leurs Stratégies et Plans d'Action Nationaux pour la Biodiversité (NBSAP).

## II. Objectifs et composantes du programme COMDEKS

---

La phase 4 a pour objectif principal d'étendre davantage et garantir la gestion durable de la biodiversité, la gouvernance et les activités de soutien aux moyens de subsistance durables avec les communautés locales dans les paysages terrestres et marins de production socio-écologique (SEPLS).

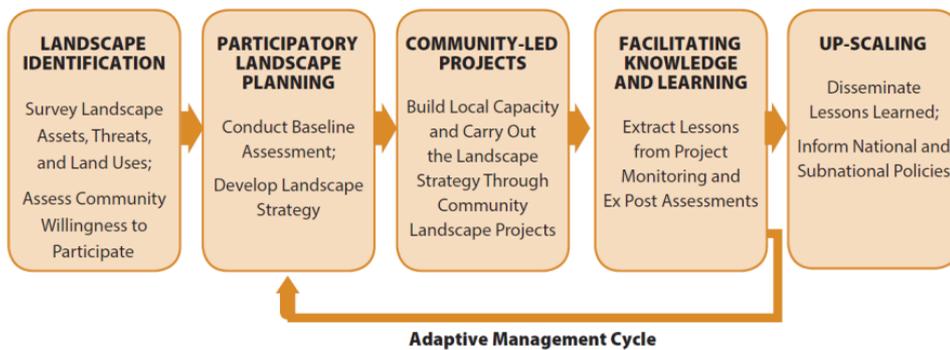
Ces paysages « SEPLS - Socio-economic production landscapes and seascapes » se réfèrent à un mélange dynamique de paysages terrestres et marins comprenant une variété d'habitats et d'usages des terres, y compris, des terres agricoles, des bois, des forêts, des prairies, des zones humides, des zones côtières et des écosystèmes marins, qui ont été façonnés au fil des années par les interactions entre les personnes et l'environnement de manière à préserver la biodiversité et à fournir aux humains des biens et des services pour améliorer le bien-être et les moyens de subsistance. D'autres paysages « OECMs - Other effective conservation measures » seront également considérés. Il s'agit de sites géographiques qui ne sont pas situés dans une aire protégée formelle et qui assurent une conservation à long terme de la biodiversité sous une gouvernance et une gestion équitable.

La Phase 4 du COMDEKS comprend deux composantes principales :

1. Composante 1 : Gestion durable et restauration des paysages terrestres et marins par le biais de l'octroi de subventions aux organisations de la société civile et aux organisations communautaires. Le COMDEKS soutiendra le développement de :
  - a. Stratégies paysages terrestres et marins pour chaque pays participant afin de guider la mise en œuvre de projets communautaires visant à atteindre la résilience des paysages terrestres et marins de production socio-écologique.
  - b. Portefeuille de 5 à 10 projets communautaires axés sur l'amélioration de la résilience des paysages terrestres et marins de production socio-écologique, comprenant la mise en œuvre de l'outil d'indicateurs de résilience pour les SEPLS
2. Composante 2 : Gestion des connaissances pour le renforcement des capacités, la réplique et la mise à l'échelle. Les pratiques, méthodes et systèmes de gestion des paysages terrestres et marins réussis seront identifiés par le COMDEKS dans le but de les reproduire, de les mettre à l'échelle et de les intégrer dans les pratiques courantes. La collecte, l'analyse et la gestion des informations provenant de la mise en œuvre de projets communautaires, ainsi que d'autres sources, sont essentielles pour identifier les meilleures pratiques et

les leçons à diffuser auprès d'autres communautés, d'autres programmes et d'autres organisations et institutions.

### Récapitulatif des étapes de soutien aux SEPLS



### III. Portée et objectifs de l'Initiative Proactive de Soutien Stratégique aux SEPLS

Les organisations qui souhaitent soumettre des candidatures pour la mise en œuvre de l'initiative proactive de soutien stratégique aux SEPLS seront appelées à examiner les responsabilités suivantes :

**1. Soutien à l'élaboration de la stratégie de soutien aux SEPLS au Maroc notamment à travers la mise à jour des informations existantes sur les paysages terrestres et marins d'intervention du PMF en OP6 et en OP7.** A travers des consultations des principaux acteurs du PMF et des recherches documentaires, il convient de mettre à jour les informations sur les paysages terrestres et marins d'intervention du PMF en OP6 et OP7. Cette mise à jour concernera à la fois **le cadrage national** pour l'identification des paysages présentant un potentiel pour le développement des projets de soutien aux SEPLS et **l'évaluation des situations de référence** des paysages retenus.

*En concertation avec le comité national de pilotage du PMF du 8 février 2024, il a été recommandé de capitaliser sur les paysages existants plutôt que d'identifier de nouveaux paysages d'intervention pour le COMDEKS. Dans ce cadre, il est ainsi proposé de mettre à jour les informations sur les situations de référence existantes et les données relatives aux paysages d'intervention de l'OP6/OP7, en les élargissant (par exemple, en étendant le parc marin d'Al-Hoceima à d'autres écosystèmes méditerranéens significatifs et la réserve de biosphère de la cédraie à d'autres écosystèmes importants du Moyen Atlas). Le paysage du Haut Atlas sera examiné dans son intégralité et si nécessaire l'organisation définira des écosystèmes clés sur lesquels il convient de se concentrer au sein de paysage élargi. L'organisation pourra également proposer de nouveaux paysages si cela semble opportun. Ce travail orientera également l'octroi des subventions du programme en OP8.*

**2. Appui à l'élaboration et à la mise en œuvre de la méthodologie de l'outil des indicateurs de résilience au niveau des SEPLS.** Une caractéristique essentielle des projets de soutien aux SEPLS réside dans l'utilisation de l'outil des indicateurs de résilience. Ces indicateurs fournissent aux communautés un cadre d'analyse et de discussion des facteurs biologiques, sociaux et économiques qui influent sur la résilience des SEPLS, telle que perçue par les membres de la communauté. Ces facteurs englobent des objectifs clés de subsistance et de développement, notamment :

- La sécurité alimentaire et la durabilité agricole
- Le développement humain
- Le maintien des services écosystémiques
- La conservation de la biodiversité
- Le renforcement des capacités
- La gouvernance du paysage

Cet exercice doit être effectué une fois par an tout au long de la durée du projet, totalisant ainsi trois évaluations. Il permet de calculer un score mesurant la résilience des SEPLS ainsi que son évolution dans le cadre du projet.

Un guide méthodologique détaillant l'outil et ses modalités d'utilisation est disponible en anglais. L'organisation s'appuiera sur ce guide pour :

1. Élaborer un document simplifié en français et en arabe, mettant en avant les étapes clés de l'exercice et en y annexant le questionnaire à utiliser. Ce document est destiné à être utilisé par les équipes locales des projets pour la mise en œuvre de l'exercice au niveau de la communauté.
2. Former les équipes de projet à l'utilisation de l'outil et à l'approche SEPLS, en mettant l'accent sur leur compréhension des concepts et des méthodes de travail.
3. Accompagner les équipes locales lors de leur première application de cet outil auprès de la communauté, en soutenant la mise en pratique des connaissances acquises.
4. Utiliser régulièrement les retours d'expérience des équipes de terrain pour ajuster et adapter l'outil, en tenant compte des premiers exercices réalisés, afin de produire des versions améliorées du document, mieux adaptées aux besoins et aux contextes locaux.
5. Collecter de manière systématique les résultats de l'application de l'outil, les analyser et les synthétiser pour en tirer des enseignements en vue de la gestion des connaissances et la capitalisation des bonnes pratiques. Il est prévu de recevoir trois rapports consolidant les résultats d'utilisation de cet outil par les projets : un au début du projet, un à mi-parcours et un à la fin du projet.
6. Assurer une supervision régulière des projets afin de garantir que l'exercice soit réalisé trois fois durant le cycle du projet.
7. Produire un document final présentant les résultats de l'application de cet outil pendant toute la période du projet, en mettant en avant les difficultés rencontrées, les leçons apprises, ainsi que les bonnes pratiques. Ce document devrait également mettre en évidence l'impact des projets sur l'évolution de la résilience des SEPLS soutenues.

**3. Appui au développement des projets de soutien aux SELPS.** Une fois les grandes lignes de la stratégie définies, notamment en précisant les paysages à retenir pour le soutien aux projets locaux, le programme de Microfinancements établira un appel à projets à l'attention des organisations de la société civile et des organisations communautaires de base afin de les inviter à proposer des projets de soutien aux SEPLS.

Dans ce cadre, l'organisation participera à la préparation de l'appel à projets et assistera les ONG pré-sélectionnées dans le processus de finalisation du montage de projet, conformément aux recommandations du comité et aux exigences des SEPLS. Dans une première étape, 3 à 4 projets locaux seront appuyés. Ces projets doivent tous inclure les deux composantes suivantes :

- Application de la méthodologie relative aux indicateurs de résilience : calcul du score de résilience des SEPLS à trois reprises, au début, à mi-parcours et à la fin des projets (voir point 2 ci-dessus).
- Activités liées à la gestion des connaissances pour collecter, capitaliser et diffuser les bonnes pratiques ainsi que les leçons apprises (voir point ( ci-dessous).

**4. Soutien au renforcement des capacités des OSCs et des OCBs impliquées dans le renforcement des SEPLS.** L'organisation proposera un plan pour le renforcement des capacités avec la réalisation régulière d'une série d'activités sur les thèmes suivants : l'approche paysages et les SEPLS, l'outil des indicateurs de résilience, l'approche communautaire, et la gestion des connaissances (comprenant la collecte des données, la mesure de l'impact, les bonnes pratiques, etc.). Elle proposera une variété d'outils de formation et privilégiera les formations pratiques telles que les groupes de discussion et les ateliers locaux. Des webinaires peuvent également être utilisés pour la mise en réseau des projets et le partage d'expériences.

**5. Soutien au processus de gestion de connaissances et de documentation des bonnes pratiques.** Cette composante revêt une importance cruciale dans le processus de soutien aux SEPLS. La collecte, l'analyse et le partage d'informations sont essentiels pour identifier les meilleures pratiques et les leçons à diffuser afin de faciliter l'expansion et la réplique des initiatives. Chaque subvention comportera un budget dédié à la production d'outils de gestion des connaissances tels que des fiches techniques, des brochures, des études de cas, des vidéos courtes, des récits photographiques, etc. Afin de soutenir ce processus, l'organisation se chargera :

- D'accompagner les projets locaux dans l'élaboration de leur plan de gestion des connaissances dès le montage des projets, en veillant à ce qu'il inclue au moins les éléments suivants : les rapports de l'application de l'outil des indicateurs de résilience, des vidéos courtes et des récits photographiques.
- De proposer un plan global de gestion des connaissances comprenant au moins les supports suivants : une vidéo commune à tous les projets, un recueil des photorécits des projets, un rapport synthétique sur l'utilisation de l'outil des indicateurs de résilience, l'organisation d'un atelier national ou d'une foire des connaissances, ainsi qu'un document de capitalisation final.

**6. Influence des politiques.** Le programme COMDEKS contribuera également à soutenir la mise en œuvre des Stratégies et Plans d'Action pour la Biodiversité (NBSAPs) au niveau national. Au Maroc, ce plan est en cours de révision pour refléter les nouvelles orientations stratégiques du pays. Dans ce contexte, il est important que l'organisation propose dans le cadre de ce projet de soutien stratégique des activités visant à renforcer les dialogues politiques entre les OSC/OCB, le gouvernement et éventuellement le secteur privé, et à faciliter l'institutionnalisation de la gestion et de la restauration des SEPLS dans les politiques et stratégies pertinentes. Cela inclut notamment celles liées à la gestion des aires protégées, des OECMs, etc. Ces activités pourraient prendre la forme de rencontres (2 ou 3 rencontres de présentation des résultats, des leçons apprises, etc.).

#### IV. Qui peut soumettre des propositions

---

Le projet peut être entrepris par une ONG nationale ou régionale appropriée et expérimentée. La proposition du projet présentera clairement l'expérience de l'ONG et de ses organisations partenaires en matière des différentes questions à traiter à travers cet appel à propositions. L'ONG bénéficiaire de la subvention doit répondre aux exigences suivantes :

- Capacité démontrée de réflexion et d'analyse stratégique
- Connaissance des principaux enjeux liés à la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) ainsi que des politiques et stratégies nationales en la matière
- Expérience de travail de terrain en lien avec les initiatives menées par les communautés ainsi qu'en matière de processus participatifs avec les communautés et les parties prenantes. L'ONG fournira les détails sur l'expérience et les capacités spécifiques de l'organisation, y compris des individus qui travailleront dans le cadre de missions de l'initiative (par exemple, mise à jour de la stratégie, production de la méthodologie « indicateurs de résilience », etc.).
- Expertise en matière d'environnement global et des questions de développement durable
- Expérience / expertise justifiée en matière de travail avec l'approche des paysages terrestres et marins
- Capacité prouvée de produire une recherche qualitative de haute qualité et capacité d'absorber, d'analyser et de synthétiser de grandes quantités d'informations complexes.
- Compétences en matière de présentation et de facilitation.
- Compétences exceptionnelles en rédaction de politiques et du matériel de communication et de gestion des connaissances pour une variété de public, y compris la société civile et les décideurs politiques.
- Excellentes compétences de rédaction, présentation, communication et de facilitation en français et en arabe.
- Les propositions de projets émanant d'associations dirigées par des femmes sont fortement encouragées.

#### V. Budget

---

Le montant maximum de la subvention pour l'ensemble du projet sera limité à **75,000 USD**. Les demandeurs devront fournir une estimation budgétaire détaillée et apporter un cofinancement équivalent à au moins 50% du coût du projet.

#### VI. Période de mise en œuvre

---

L'ensemble du processus comprenant toutes les étapes clés devrait être achevé dans un délai de **36 mois** maximum avec la première étape de mise à jour de l'information sur les paysages achevée dans 3 mois maximum. Prière de fournir un calendrier détaillé dans le cadre de votre proposition. Cette durée est proposée pour que l'initiative débute avant les projets sur le terrain et se termine après ces derniers.

#### VII. Modalités de soumission

---

Les propositions complètes doivent être reçues par le coordonnateur national du PMF au plus tard le **03 avril 2024, à 18H00** par email à l'adresse suivante : [badia.sahmy@undp.org](mailto:badia.sahmy@undp.org)

Le dossier de candidature doit être composé des éléments suivants :

1. Le formulaire de projet ci-joint dûment complété
2. Le dossier relatif à la structure :
  - Le statut et le règlement interne de l'ONG
  - Le reçu de dépôt du dossier de l'ONG auprès de l'autorité concernée
  - Le PV des 2 dernières assemblées générales tenues par l'ONG
  - Le PV des 2 dernières réunions du bureau
  - La liste des membres du bureau et du staff payé ainsi que leurs coordonnées (téléphone, e-mail)

- Une lettre d'appui de deux partenaires minimums
- Une lettre de validation du projet signée par l'ensemble des membres du bureau

Les dossiers incomplets seront systématiquement rejetés, à moins que le comité ne décide autrement.

### VIII. Modalités de sélection :

---

Le choix de l'ONG sera effectué par le Comité National de Pilotage du PMF FEM PNUD courant le mois d'avril 2024. Le comité se basera sur l'évaluation des compétences requises (voir partie IV), ainsi que sur l'analyse de la pertinence de la proposition et du projet, y compris le budget. Les résultats de la sélection seront également approuvés par le siège du PMF FEM PNUD, étant donné la portée stratégique de ce projet. Seule l'ONG retenue sera contactée.